



Démission suite à changement de statut (régularisation)

Par **jnetk**, le **01/09/2014** à **16:38**

Bonjour,

J'ai besoin d'une information svp.

J'ai été régularisée grâce à la circulaire Valls il y a un an (j'étais en situation irrégulière suite à un changement de statut étudiant-salarié refusé après la circulaire Guéant).

Je suis dans l'attente de ma 1ere carte de séjour travailleur après avoir fait la visite médicale à l'Ofii de Créteil depuis bientôt 5 mois (la pref de Creteil a énormément de retard...).

Je voudrais savoir si dans le cadre de ce changement de statut (régularisation au titre du travail) je peux démissionner avant d'avoir renouvelé une 1ere fois ma carte de séjour.

ps: je travaille depuis juillet 2013 et j'ai un récépissé que la Pref renouvelle tous les 3 mois.

Merci d'avance pour les réponses.

Par **Kikibijou**, le **23/09/2014** à **02:57**

Bonjour,

Je n'ai pas de réponse à votre question. Mais je constate que nous sommes presque dans le meme cas et moi aussi j'attends toujours ma première carte de séjour.

Dépot de dossier de regularisation valls salarié : 28/02/2013

premier récépissé avec autorisation de travail : 15/07/2013

visite médicale : 10/03/2014

je suis toujours en attente de ma carte de sejour travailleur. Depuis le 15/07/2013, mon récépissé est renouvelé tous les 3 mois.

C'est vraiment terrible ce qui se passe à Créteil.

Par **talane75**, le **23/02/2015** à **21:05**

j'ai reçu un avis favorable de la DIRECCTE mon dossier est transmis à l'OFII combien de temps je dois attendre pour la visite médicale et le paiement de la taxe due??